

# CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2020

## Compte rendu

L'an deux mil vingt, le 8 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHICHILIANNE s'est réuni, sur la convocation de M. Eric VALLIER, Maire.

Présents : Eric VALLIER, Jacqueline BONATO, , Franck BEAUME, Daniel MARTIN, Patrick BEAUFILS, François SROCZYNSKI, Jean-Noël BOUVIER, Marie-Pierre JOUBERT Sylvain VALLON, Claude TRINCAT

La séance débute à 20h30

### **Délibérations**

**-1-** Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander une subvention pour modifier l'éclairage public.

*Adoptée à unanimité pour un montant estimé (déduction faite de la subvention de 35%) d'environ 26500€ HT à répartir sur 5 ans soit 5330 € HT par an.*

Le projet, piloté par Jean-Noël BOUVIER, consiste en une modernisation de l'éclairage public générant une économie d'énergie d'environ 70% et évitera d'avoir à changer les ampoules actuelles qui arrivent en fin de vie : coût estimé de 5600€ HT. Il respecte les dernières préconisations en matière de protection des personnes et de la la faune et permettra de participer au projet international de ciel étoilé. La réalisation se fera sur 5 ans en 5 tranches.

**-2-** Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention @ctes permettant de dématérialiser les envois de délibérations.

*Adoptée à l'unanimité.*

**-3-** Fixation de la tarification de la redevance ski de fond pour la saison 2020-2021 : le tarif proposé reste inchangé par rapport à celui de la saison 2019-2020  
Journée adulte 8€ ; journée enfant 4€ ; fin de journée 6€

*Adoptée à l'unanimité.*

**-4-** Le Conseil Municipal donne délégation pour les mentions en marge des actes / jugements par la secrétaire.

*Adoptée à l'unanimité.*

Remarque : cette délégation permettra de répondre plus rapidement aux demandes.

**-5-** Le conseil municipal accepte les propositions de coupe de bois pour 2021.

*Adoptée à l'unanimité.*

La proposition, préparée par Sylvain VALLON, concerne les parcelles 26, 40, 43 proposées par l'O.N.F pour 2021 et les parcelles 14, 15, 20,21 qui ont été proposées antérieurement mais pour lesquelles les coupes n'ont pas été réalisées à ce jour.

L'estimation du volume à attendre de ces coupes est de 1300 m<sup>3</sup> dont environ 800 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre et 500m<sup>3</sup> de bois de chauffage.

**-6-** Le Conseil Municipal vote une prime de panier d'un montant de 6,7 € pour les agents municipaux.

*Adoptée à l'unanimité.*

Remarque : Cette prime est due réglementairement lorsque qu'un salarié est amené à se déplacer toute la journée loin de son lieu habituel de travail.

-7- Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de rupture du contrat de travail de M<sup>me</sup> Isabelle MERCIER, secrétaire de la Mairie, à compter du 31 décembre 2020. L'indemnité de rupture conventionnelle calculée est d'un montant de 5671€ qui sera payée sur le budget 2021.

*Adoptée à l'unanimité.*

Remarque : cette rupture conventionnelle a été demandée par Mme Isabelle MERCIER.

**Les délibérations suivantes ont été ajoutées à l'ordre du jour avec l'accord des conseillers.**

-8- Le Conseil Municipal valide la commande d'un écran d'ordinateur pour un montant de 200€.

*Adoptée à l'unanimité.*

-9- Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un engagement à utiliser du bois local pour les travaux et nouvelles constructions votées.

*Adoptée à l'unanimité.*

-10- Remplacement d'Élisabeth GROS, démissionnaire, à la vice présidence de la commission «Vie au village».

*Patrick BEAUFILS est élu à l'unanimité vice président de la commission «vie au village».*

-11- Le Maire transmet, pour étude, une proposition de convention commune-foyer de M. Michel Jay, président de l'association «le foyer de ski de fond» en remplacement de celle votée lors de la séance du Conseil Municipal du 10 novembre 2020.

**L'heure tardive ne permettant plus un débat serein et la présence de M. Michel Jay paraissant souhaitable, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de poursuivre la séance le lendemain 9 décembre 2020 à partir de 20h30. La séance est interrompue à 23h20.**

Suite de la séance le 9 décembre 2020 à 20h30

Reprise de l'étude de la convention entre la commune et l'association « foyer de ski de fond »

En concertation avec M. Michel Jay, invité par le Maire, quelques modifications sont apportées à la convention approuvée par le Conseil Municipal du 10 novembre 2020.

*Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention modifiée par 8 voix pour et 2 voix contre.*

Remarque : ont votés contre Patrick BEAUFILS et Claude TRINCAT.

la date de la prochaine séance du conseil est fixée au 12-01-2021. La séance est levée à 22h40.

-Divers- Le 08-12-20, lors de la séance, ont été évoquées les possibilités de formations des élus avec prise en charge par le Droit Individuel à Formation.

*Le Maire, Eric VALLIER*

*Le Secrétaire de séance Claude TRINCAT*

Le P.V. de la séance est constitué du présent compte rendu augmenté des documents utilisés lors de la séance. Le P.V. et les pièces sont consultables en Mairie.